

Journée du 18 mars 2003 :
**« Les équipes de formation
dans le cadre de la mise en place du LMD »**

**Position réglementaire
et
Restitution des ateliers de réflexion**

*Ce document ne constitue pas un support de référence, ni un cadrage officiel.
Il offre quelques pistes de réflexions aux universités qui s'interrogent
sur la mise en place du LMD.*

Position réglementaire

Arrêté relatif au grade de licence 23 avril 2002 : article 19

«Dans les conditions définies par le conseil des études et de la vie universitaire et approuvées par le conseil d'administration, chaque étudiant doit bénéficier d'un dispositif d'accueil, de tutorat d'accompagnement et de soutien pour faciliter son orientation et son éventuelle réorientation, assurer la cohérence pédagogique tout au long de son parcours et favoriser la réussite de son projet de formation.

*Ce dispositif est défini après délibération des composantes concernées de l'université. Sa mise en oeuvre est assurée par **les équipes de formation** incluant également les tuteurs et les personnels concernés chargés de l'accueil, de l'information, de l'orientation et de l'appui à l'enseignement. Il doit être accessible à chaque étudiant aux différentes étapes de son cursus ; en particulier pour la phase initiale des parcours, il comprend la désignation d'un ou plusieurs **directeurs des études**.*

*Les **directeurs des études** sont garants de la qualité de l'organisation pédagogique tant en matière d'accueil, d'information et d'orientation des étudiants que dans le domaine de l'animation **des équipes de formation** et de la coordination des pratiques pédagogiques.»*

Arrêté relatif au grade de licence 23 avril 2002 : article 20

« Des procédures d'évaluation des formations et des enseignements sont obligatoirement mises en place. Leurs modalités permettent la participation, selon des formes diversifiées, de l'ensemble des étudiants.

*Elles favorisent le dialogue nécessaire entre **les équipes de formation** et les étudiants afin d'éclairer les objectifs et les contenus de formation, d'améliorer les dispositifs pédagogiques et de faciliter l'appropriation des savoirs [...] »*

Arrêté relatif au grade de licence 23 avril 2002 : article 23

« [...] Les modalités du contrôle des connaissances et des aptitudes autorisent une prise en compte transversale ou interdisciplinaire des acquis de l'étudiant et permettent une organisation globalisée du contrôle sur plusieurs unités d'enseignement, dans des conditions arrêtées par le conseil d'administration sur proposition du conseil des études et de la vie universitaire. Elles doivent, en outre, pour la phase initiale des parcours, intervenir à des moments pertinents, de manière à permettre à l'étudiant de se situer utilement dans sa progression en s'appuyant prioritairement sur le contrôle continu.

Les équipes de formation mettent en perspective et en cohérence ces diverses modalités et en informent les étudiants afin d'explicitier les exigences attendues d'eux au regard des objectifs de la formation. »

Arrêté relatif au grade de licence 23 avril 2002 : article 30

*« [...] Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants. De plus, les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien, en tant que de besoin, individuel. Dans un cadre arrêté par le conseil d'administration sur proposition du conseil des études et de la vie universitaire, le dispositif prévu au présent alinéa est mis en oeuvre dans des conditions définies par les **équipes de formation** afin de développer l'accompagnement et le conseil pédagogiques [...] »*

Restitution des ateliers :

Pistes de réflexions

L'EQUIPE DE FORMATION

*La mise en place des équipes de formation
constituent un préalable à la réussite du LMD*

R
Ô
L
E

E
T

M
I
S
S
I
O
N
S

- Prend en compte l'hétérogénéité des étudiants et la valorise
- S'occupe de l'ingénierie de formation (« chef d'orchestre »)
- Coordonne une ou plusieurs équipes pédagogiques
- Veille à la mise en place de l'accueil des étudiants
- Aide à l'orientation et à la construction du projet d'études de l'étudiant
- Met en place des enseignements adaptés, des remises à niveau spécifiques, des compléments de formation...

L'EQUIPE DE FORMATION

R
Ô
L
E

Réfléchit à des méthodes pédagogiques qui progressivement rendront l'étudiant de plus en plus acteur de sa formation

Organise l'évaluation des formations et des enseignements

E
T

Fait évoluer les pratiques d'évaluation des étudiants d'une logique de notation de connaissance vers une démarche de tests de compétences

M
I
S
S
I
O
N
S

Veille à la cohérence des parcours et se positionne sur l'opportunité du maintien d'un parcours, voire de son évolution

Collecte les avis des jurys de VAE et s'assure du suivi de la prescription

Élabore un bilan annuel de son activité (présentation au CEVU...)

...

L'EQUIPE DE FORMATION

*L'équipe de formation est plurielle
au niveau de sa composition « minimale »*

C
O
M
P
O
S
I
T
I
O
N

- Des enseignants des équipes pédagogiques (dont les directeurs des études)
- Des personnels administratifs et techniques (secrétariat pédagogique, techniciens,...)
- Des personnels de SCUIO, SCD
- Des intervenants extérieurs
- Des étudiants tuteurs
- ...

L'EQUIPE DE FORMATION

*Le périmètre de l'équipe de formation
est défini par ses missions*

P
E
R
I
M
E
T
R
E

- C'est une macro structure
- Son rattachement est d'ordre pluridisciplinaire
- Elle est mise en place soit pour un domaine de formation soit pour un diplôme (Licence ou Master), suivant la configuration de chaque université

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

R
Ô
L
E

E
T

M
I
S
S
I
O
N
S

- Est en contact direct avec l'étudiant
- S'occupe de l'organisation pédagogique et du suivi
- Mise en place du tutorat et du soutien
- Veille à la cohérence pédagogique du parcours (définir les objectifs pédagogiques des UE et les compétences visées...)
- ...

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

COMPOSITION

- L'équipe d'enseignants, par discipline, intervenants dans la formation

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

P
E
R
I
M
E
T
R
E

- Une (ou plusieurs) équipe(s) pédagogique(s) est mise en place pour un parcours-type :
 - de Licence
 - de Master
 - de Licence et de Master

LE DIRECTEUR DES ETUDES

*Le directeur des études est rattaché
à l'équipe de formation*

- Est un enseignant référent
- Est en contact direct avec les étudiants
- Coordonne l'accueil et contribue à l'information des primo-entrants
- Joue un rôle prédominant dans l'orientation surtout au premier semestre de la Licence ainsi que du Master
- ...

R
Ô
L
E

E
T

M
I
S
S
I
O
N
S